



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire :

Jamal Eddine LOUHKIAR

Étaient absents :

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

OBJET : 58 - Projet des Lumières – Quartier Clairs Soleils - Espace Aimé Césaire - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux - Demandes de subventions

Délibération n° 007678

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Projet des Lumières – Quartier Clairs Soleils - Espace Aimé Césaire - Arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux - Demandes de subventions

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	03/09/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le Conseil Municipal du 21 janvier 2024 a validé le programme et l'enveloppe financière prévisionnel de cette opération. A ce stade des études, il convient d'arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux. Le bilan d'opération est établi 2 370 535 € TTC.

I. Contexte et objet de l'opération

Le quartier des Clairs Soleils est un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) qui a fait l'objet d'une rénovation urbaine dans le cadre du PRU 1 (2004/2012). Dans ce cadre, la place des Lumières a été aménagée dans la perspective d'en faire le lieu central du quartier doté de commerces et de services. Face au constat du manque d'attractivité de cette centralité, différentes actions sont engagées pour la revitalisation de cette place afin de doter le quartier des aménités urbaines, commerciales et de services nécessaires à ses habitants.

L'installation de la médiathèque du quartier et d'un équipement dédié à l'éveil du jeune enfant et à la parentalité dans des locaux commerciaux dont la Ville fait l'acquisition participe de cette redynamisation. Le programme et l'enveloppe financière prévisionnel pour l'aménagement de ces équipements, dénommé « espace Aimé Césaire » ont été validés par délibération du 25/01/2024.

II. Projet

La médiathèque occupera un espace de 380 m², comprenant :

- à destination du public : un espace accueil et convivialité, une salle de lecture qui proposera différentes ambiances pour accueillir différents profils de lecteurs, une salle multimédia et une salle de travail, des sanitaires,
- à destination du personnel : des bureaux partagés, une zone de convivialité, des vestiaires et sanitaires, un local ménage, un local stockage,
- des locaux techniques.

Une paroi-meuble courbe en bois offrira des linéaires de rayonnages adaptables en hauteur et délimitera la salle de lecture. Le bois, utilisé pour le mobilier, en plafond acoustique de l'accueil et en parements partiels de murs, sera très présent.

L'espace parentalité occupera un espace de 180 m², comprenant :

- un espace accueil
- un service halte-garderie pour l'accueil de 8 enfants, avec salle de vie petite enfance, dortoir, salle de change,
- une biberonnerie / salle de convivialité pour le personnel,
- une salle de vie pour les activités en groupe (enfants/adultes),
- un bureau confidentiel pour les consultations et entretiens des familles, et les locaux annexes,
- un local poussette et des sanitaires publics,
- des vestiaires pour le personnel et un local ménage.

Le bois y sera aussi largement utilisé pour le mobilier et en parements partiels de murs, afin de créer un espace chaleureux et accueillant, en continuité avec l'espace de la médiathèque.

Les sols seront recouverts de linoléum à base de caoutchouc, ce qui, complété de plafonds acoustiques, permettra d'assurer un confort acoustique.

Par ailleurs, le jardin d'enfants de la crèche des Clairs-Soleils offrira un espace supplémentaire pour accueillir les enfants en halte-garderie.

Des marquises seront installées au-dessus des entrées pour signaler les équipements, en plus de la signalétique sur façade.

La traduction du programme et la prise en compte des contraintes du site portent le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 250 000 € HT (valeur juin 2024). Si la nécessité de traiter le coupe-feu de l'établissement vis-à-vis des tiers est avérée, le coût prévisionnel définitif des travaux sera réévalué à 1 340 000€ HT, valeur juin 2024 (hypothèse retenue au budget d'opération présenté ci-après).

III. Budget d'opération

Le budget toutes dépenses confondues de cette opération est estimé à 2 022 112 € HT, soit 2 370 535 € TTC, répartis comme suit :

	Montant TTC
Acquisition des locaux	280 000 €
Travaux, compris mobilier (valeur juin 2024)	1 608 000 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	160 000 €
Provision pour aléas, y compris taux de tolérance maîtrise d'œuvre permettant de faire face aux sujétions techniques imprévues	112 530 €
Provisions pour révisions de prix	48 230 €
Autres frais (prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre, dépenses diverses)	161 175 €

IV. Plan de financement prévisionnel

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Etat (Dotation Politique Ville)	1 000 000 €
- Département du Doubs	261 317 €
- Caisse d'Allocations Familiales	152 000 €
- Ville de Besançon	608 795 €
- TOTAL HT	2 022 112 €
- TVA à la charge de la Ville	348 423 €
- TOTAL TTC	2 370 535 €

L'Etat - DRAC sera également sollicité pour le financement des équipements numériques et d'une partie du mobilier.

La Ville de Besançon prendra en charge les financements non acquis.

V. Calendrier prévisionnel

Les études vont se poursuivre jusqu'en septembre 2024. Les marchés de travaux seront notifiés en décembre 2024 pour un démarrage en janvier 2025. L'opération sera livrée début 2026 pour une ouverture au public au 1^{er} trimestre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires ; et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, selon le plan de financement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT